

Paris, le 27 novembre 2020

**Allègement du confinement et isolement obligatoire :
L'Ordre des médecins rappelle son opposition à l'éventuelle utilisation
des données médicales à des fins de contrôle et de sanction.
Il appelle à un véritable accompagnement médico-social des personnes
devant s'isoler.**

Après avoir pris connaissance du plan de déconfinement progressif présenté par le Président de la République, puis du dépôt d'une proposition de loi visant notamment à rendre obligatoire l'isolement des personnes positives à la Covid-19 et des cas contact, le Conseil national de l'Ordre des médecins, garant du secret médical, alerte les pouvoirs publics sur la question de l'utilisation des données de santé des patients

L'Ordre des médecins soutient pleinement l'idée selon laquelle une politique réussie de confinement individuel pour les malades et les cas contacts sera l'une des conditions pour éviter une nouvelle aggravation de la crise pandémique avant les résultats espérés d'une campagne de vaccination menée à son terme.

Cependant, l'Ordre ne saurait accepter que les données médicales recueillies dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, destinées à assurer aux malades et à leurs proches une prise en charge médicale et sociale, puissent être utilisées à des fins de contrôle de nos concitoyens.

En outre, l'Ordre estime que des conséquences coercitives de la positivité de tests Covid-19 ou de la déclaration notamment numérique de cette positivité affaiblira l'adhésion de la population au dépistage et au traçage.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57

Afin de réussir une nécessaire stratégie de confinement individuel, l'Ordre appelle dès lors à la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'accompagnement médical et social pour faciliter le confinement individuel des personnes.

L'Ordre rappelle que cet accompagnement doit être au cœur de la stratégie nationale de confinement individuel, et que les moyens humains et financiers qui ont été annoncés dès le début de la crise sanitaire doivent y être alloués. L'Ordre appelle le Gouvernement à renouer avec ce point essentiel de la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, pour accompagner sur le plan médico-social, de manière concrète et efficace, les personnes devant respecter une période de confinement individuel.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57